

Liberté d'expression et responsabilité au cœur du métier d'auteur

20/04/2010

L'auteur d'un roman, d'un film ou d'une pièce de théâtre peut-il s'inspirer d'un événement historique dans son œuvre créatrice ? A-t-il le droit de 'revisiter' une actualité qui a défrayé la chronique ? Peut-il interpréter avec sa sensibilité propre les sentiments des acteurs d'un drame, les protagonistes d'un fait divers ?

Bien évidemment. Au nom de la **liberté d'expression**, valeur fondatrice de la déclaration universelle des droits de l'homme. Cette liberté qui est aussi un des moteurs les plus puissants de la création.

C'est le regard que les auteurs portent sur le monde qui nourrit l'inspiration artistique, qui donne sa dimension propre et originale à leur œuvre, distincte de l'information brute. Ce travail en profondeur, cette mise en perspective permettent au lecteur ou au spectateur de **prendre du recul** par rapport au témoignage factuel. Par sa « **mise en sens** », l'auteur propose un regard distancié, des pistes de réflexion, des clés de décodage. L'émotion, dans son œuvre, est dosée, les circonstances nuancées, les points de vue entrecroisés. Ces démarches de relecture de l'histoire, personnelles et critiques, rendent possible l'assimilation progressive des grands moments comme des tragédies qui secouent le quotidien.

La liste est longue des œuvres originales, directement inspirées de tragédies qui ont marqué les mémoires : *La Vallée* – Raoul Peck, 2006 (affaire Villemin), *Rapt* – Lucas Belvaux, 2009 (baron Empain), *Pure Fiction* – Marian Handwerker, 1998 (affaire Dutroux), *Elephant* – Gus Van Sant, 2003 (tuerie de Columbine), *Le Pull-over rouge* – Gilles Perrault, 1978 (affaire Ranucci), *L'affaire Dominici* – Claude Bernard-Aubert, 1973, comme d'autres encore.

Cependant, la liberté d'expression s'exerce bien dans le cadre des garde-fous légaux. Elle s'articule au nécessaire **respect des personnes concernées**, et notamment à leur droit à la vie privée.

La question est posée publiquement aujourd'hui de façon aigüe pour **Joachim Lafosse** (*Ça rend heureux*, 2006 – *Nue propriété*, 2007 – *Élève libre*, 2009). Le réalisateur belge s'apprête en effet à réaliser **Aimer à perdre la raison**, un film directement inspiré par les événements dramatiques de Nivelles.

Les proches du drame réagissent vivement, de façon compréhensible, à l'annonce de ce projet, qui bénéficie du soutien financier du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française.

Qui conteste pourtant le droit aux journalistes de retranscrire dans les médias, heure après heure, l'évolution des affaires les plus dures ? Qui reproche aux reporters leur analyse de l'information au jour le jour, pourtant souvent fragmentaire ? L'auteur d'une fiction cinématographique travaille nécessairement avec plus de recul. Et surtout dans un autre registre. Son travail apportera d'autres **clés de lecture** aux citoyens. Un travail salutaire, surtout dans un pays si collectivement traumatisé par des faits divers insupportables.

En leur qualité de porte-parole des milliers d'auteurs dont elles représentent les intérêts, la SACD, la SCAM et la SOFAM tiennent à rappeler le principe de la liberté de création et son soutien aux auteurs qui explorent en toute responsabilité, avec leur sensibilité et leur langage propre, nos existences complexes d'êtres humains.



Dans *Aimer à perdre la raison*, le nouveau film sur lequel il travaille, Joachim Lafosse offre aux spectateurs son regard d'auteur, porteur de sens